

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi le 6 octobre 2014 à 19h30.

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
M. François Beaulieu
M. Daniel Giroux
M. Daniel Roy
Mme Sylvie Laroche

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Réналd Grondin, maire

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture du procès-verbal du 2 septembre 2014.
3. Adoption du procès-verbal du 2 septembre 2014.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois d'octobre 2014.
5. Adoption des comptes à payer.
6. Comités : Loisirs-École-Famille-Sanitaire-Bibliothèque- Pompiers-Développement
7. Offre de services professionnels en droit municipal
8. Module de transmission des bordereaux de paie par internet
9. Fin des travaux d'amélioration des chemins municipaux
10. Pont Lemieux-Turcotte
11. Achat pneus pour la pépinière
12. Égout pluvial Portes Garex
13. Développement rue des Érables
14. Travaux d'évaluation de mise en commun des services de sécurité incendie
15. Service incendie : Port de la barbe
16. Service incendie : Échelle des sanctions
17. Service incendie : Règles d'embauche
18. Service incendie : achat d'une crépine avec jet siphon
19. Service incendie : achat de tuyaux pour la citerne
20. Service incendie : formation auto-sauvetage
21. Service incendie : véhicule du directeur
22. Demande de la Fabrique St-Edmond
23. Église : réunion publique d'information
24. Demandes de citoyens
25. Caisse populaire
26. Fossé de ligne Chouinard/Isabelle
27. Fossé de ligne Després/St-Laurent
28. Affaires nouvelles :
 - a. Fossé Réal Laroche
29. Période de questions
30. Levée de la séance

2014-10-218

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2014-10-219

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 2 septembre 2014, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2014-10-220

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 2 septembre 2014, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-10-221

ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2014

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois d'octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-10-222

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'adoption des comptes à payer, à savoir :

Comptes payés durant le mois d'octobre 2014 :

1400466	Municipalité de Laurier-Station : Déchets	2 578.24
1400467	Électrique Expert S.G. inc. : Breakers Loisirs	300.06
1400468	Clément Laquerre : Essence voirie	30.00
1400469	CIB : Modules paiement direct et prélèvements pré-autorisés	569.13
1400470	Lavery De Billy : Honoraires professionnels	574.88
1400471	Protectron : Surveillance Centre des loisirs et municipal	782.98
1400472	Maxxam Analytics : Analyses d'eau potable	687.55
1400473	Les Entreprises Lévisiennes Inc. : Travaux 5 ^e rang, bitume	167 420.72
1400474	Municipalité de Joly : Lectures stations de pompage	115.20
1400475	Sel Warwick : Sel à glace en vrac	4 384.08
1400476	Auger B.C. Sécurité inc : Système d'alarme garage/caserne	670.30
1400477	Location d'outils Luneau : Succion	119.06
1400478	Roulement Techno Inc. : Roulette	120.65
1400479	MTR Transport inc. : Aide-Voirie	155.22
1400480	Toshiba Solution D'affaires : Photocopies	204.67
1400481	La Coop des Appalaches Unimat : Coulis	18.37
1400482	Lampes du Nord de la Métropole : Fluorescents	693.88
1400483	Société Zoologique de Granby Inc. : Terrain de jeux	562.90
1400484	Atelier Genytech : Camion Inter, inspections Volvo, Kenworth	1 836.52
1400485	Informatique & Imprimerie St-Apollinaire : Routeur	166.91
1400486	Roger Grenier inc. : Lisière protection 9 prises	43.68
1400487	Sidevic : Pistolet graisseur, armoire, pancartes	1 138.17
1400488	Location d'outils Desjardins : Location caméra de drain	563.94
1400489	Wood Wyant : 20 litres Sani Drip	182.54
1400490	Placide Martineau inc. : Bois, tuyaux, teinture	632.04
1400491	Batteries Expert : Chargeur	284.51
1400492	Produc-Sol inc. : Prémarquage, sable, asphalte, tuyau, égouts	22 191.06
1400493	Signalisation Kalitec inc. : Panneau parc-école	696.52
1400494	Réservoirs Després : Plaque d'acier arrêt neige	51.74
1400495	Municipalité de Laurier-Station – Recyclage	1 746.78
1400496	Receveur Général du Canada : Retenues à la source	710.84
1400497	Hydro-Québec : Éclairage public, édifices, postes pompage	2 063.00
1400498	Médigas Division de Praxair Canada inc. : Renouvellement bail	40.00
1400499	Fonds de l'information sur le territoire : Avis de mutation	36.00
1400500	Municipalité Val-Alain : Vêtements de travail, bulletin municipal	218.14
1400501	Supérieur Propane : Propane loisirs, garage, centre municipal	1 206.61
1400502	Ministre des Finances : Sureté du Québec	35 950.00
1400503	Ministère du Revenu du Québec : Retenues à la source	1 780.18
1400504	Municipalité de Joly : Entente incendie et inspecteur municipal	2 321.25
1400505	Info Page : Fréquence numérique	215.75
1400506	Division de Praxair Canada inc. : Oxygène et actétylène	44.09
1400507	John Meunier inc. : Pluviomètre	93.96

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

1400508	Sidevic : Pancarte sortie	27.59
1400509	Supérieur Propane : 1200 rue de l'Église	266.06
1400510	Médigas Division de Praxair Canada inc : Oxygène	54.00
1400511	Canadien National : Passages à niveau	616.00
1400512	Bell Mobilité : Cellulaires	259.88
1400513	Municipalité Val-Alain : Timbres	97.73
1400514	FQM : Dicom	55.82
1400515	Toshiba Solution D'affaires : Photocopies	40.98
1400516	Laboratoires Environex : Analyses d'eaux usées	96.00
1400517	9229-1475 Québec Inc. : Clôture parc-école et loisirs	625.64
1400518	Receveur Général du Canada : Radiocommunications	204.00
1400519	Hydro-Québec : 1245 2 ^e rang	485.12
1400520	Canadien National : Services sous-traités	566.50
1400521	Buropro : Fournitures de bureau	73.00
1400522	Telus Quebec : Pompiers, municipalité, internet, loisirs	567.42
1400523	Proulx CPA inc. : Honoraires professionnels	482.90
1400524	Commission Scolaire Des Navigateurs : Formation site web	115.00
1400525	Buropro : Fournitures de bureau	36.67
1400526	Municipalité Val-Alain : Bulletin municipal, avis municipal	166.28
1400527	Maurice Junior Sirois : Comité consultatif d'urbanisme	50.00
1400528	Bourgeois, Emile : Comité consultatif d'urbanisme	50.00
P1400004	Aréo-Feu : Bunker pompiers	1 719.53
P1400008	MRC de Lotbinière : Quotes-parts	10 692.75
P1400011	MRC de Lotbinière : Quotes-parts	3 240.08
P1400012	Aréo-Feu : Bunker chef pompier	1 747.54
P1400013	Blier, Chantal Mme : Entretien ménager	500.00
	Frais déplacement	375.10
	Salaire	8 978.27

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2014-222

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 286 391.98 \$
Que les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Caroline Fortin, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-10-223

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'offre de services professionnels sous forme « d'abonnement » à un « Service de première ligne » donnant droit à ce qui suit :

- a) accès téléphonique illimité (peu importe donc le nombre d'appels) pour répondre à toute question reliée à l'administration de la municipalité, sans limite quant au type de question soumise, dans la mesure cependant où la réponse n'exige aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autres;
- b) Vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du conseil avant leur adoption finale par le conseil et formulation de commentaires téléphoniques au directeur général, pour leur bonification au besoin, ce qui n'inclut cependant pas l'analyse de règlement ou de tout document connexe (par exemple administratif) de la municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc.);

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

- c) rencontre informelle de deux (2) heures, annuellement, avec les membres du conseil (en caucus), le directeur général et l'inspecteur (au besoin) pour discuter de l'administration générale de la municipalité et aborder certains dossiers particuliers;

Que les services à cet égard seront facturés pour une somme forfaitaire de 1 000 \$ par année, taxes et déboursés non inclus;

Que la facturation sera faite au rythme de deux (2) fois par année, soit à tous les six (6) mois et ce, à compter de la date d'adoption.

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-10-224

MODULE DE TRANSMISSION DES BORDEREAUX DE PAIE PAR INTERNET

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat d'un module de transmission des bordereaux de paie par internet auprès de la Corporation informatique de Bellechasse pour un montant de 114,98 \$.

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-10-225

FIN DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 5e Rang pour un montant de 167 420.72 \$ conformément aux stipulations du Ministère des Transports et que les travaux en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-10-226

PONT LEMIEUX-TURCOTTE

Considérant que la municipalité de Val-Alain a demandé des prix pour la réparation du Pont Lemieux-Turcotte, selon la résolution n° 2014-09-207;

Considérant les soumissions suivantes :

Les Glissières de Sécurité J.T.D. inc.	21 781,24 \$ (taxes en sus)
Produc-Sol inc.	13 051,00 \$ (taxes en sus)

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le contrat à Produc-Sol inc.

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-10-227

PNEUS POUR LA PÉPINE

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat de pneus de la pépîne pour un montant de 2 735,96 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-10-228

ÉGOUT PLUVIAL PORTES GAREX

Considérant les problèmes de vétustés du réseau pluvial situé sur la rue Roy, occasionnant des problèmes lors de grandes pluies ou à la fonte des neiges;

Considérant qu'une des solutions envisagée serait de diriger l'eau vers la bouche d'égout pluviale située au coin des rues Roy et Principale;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

Considérant que l'entreprise Portes Garex offre à la municipalité d'effectuer le creusage à partir du côté de son terrain du 610 rue Principale donnant sur la rue Roy jusqu'à la rue Principale;

Considérant que la municipalité devra fournir les tuyaux à partir de la propriété du 1105 rue Roy;

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater monsieur Stéphane Labbé, pour contacter l'entreprise Portes Garex et faire les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-10-229

DÉVELOPPEMENT RUE DES ÉRABLES

Dossier rue des Érables

Attendu qu'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE doit être déposée au MDDELCC pour prolonger l'égout sur la rue des Érables;

Attendu que les terrains visés abritent un marécage et qu'un avis d'assujettissement du Ministère daté du 20 juin dernier vient confirmer à la MRC de Lotbinière que la demande de CA en vertu de l'article 32 de la LQE doit être accompagnée d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE pour ce qui est de remblayer le dit marécage;

Attendu que la demande de CA en vertu de l'article 22 a été reçue le 20 août 2014 et que le 26 août 2014 le MDDELCC demandait que l'identification du milieu soit réalisée par un professionnel de la biologie et que la séquence d'atténuation éviter-minimiser-compenser soit documentée;

Attendu que la firme Écogénie inc. propose de répondre aux interrogations exprimées dans la lettre du MDDELCC datée du 26 août 2014 moyennant la réalisation d'un mandat de 1 600 \$;

Dossier Caractérisation terrains des autres terrains

Attendu que la municipalité de Val-Alain dispose à l'intérieur de sa zone blanche de plusieurs terrains qui sont situés en milieux boisés;

Attendu qu'il est important que les municipalités documentent le potentiel de ces terrains en zone blanche, principalement en milieux boisés, à être développés selon la séquence d'atténuation éviter-minimiser-compenser qui s'applique aux milieux riverains et humides;

Attendu que cette documentation représente un outil de planification nécessaire pour ce qui est de l'élaboration de rues futures (tracé pour éviter ou minimiser), pour négocier au besoin des compensations (compenser) avec le Ministère ou tout simplement pour bien identifier les contraintes environnementales qui peuvent représenter un frein au développement de la municipalité;

Attendu que tout projet de développement nécessitant le prolongement des égouts sur les terrains visés demande une étude de caractérisation des milieux naturels préparés par un professionnel de la biologie;

Attendu que la firme Écogénie inc. propose de réaliser une telle documentation sur les terrains des lots 192-191A-P et 192-193-B-P pour un montant de 3 400 \$ et que la portion équivalente de 700 \$ représentant les superficies appartenant à M. Fernand Larin lui soit refacturée par la municipalité.

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter les propositions de la firme Écogénie inc.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2014-10-230 **TRAVAUX D'ÉVALUATION DE MISE EN COMMUN DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité de Val-Alain participe aux travaux visant à évaluer l'opportunité et les modalités de la mise en commun des services de sécurité incendie;

La municipalité de Val-Alain s'engage à fournir au comité mis en place à cette fin toutes les informations nécessaires à ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-10-231 **SERVICE INCENDIE – PORT DE LA BARBE**

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter la règle du service incendie concernant le port de la barbe :

Le port de la barbe est strictement interdit pour tous les pompiers du service incendie, selon la norme 1500 de la NFPA ainsi que selon le règlement # 45 de la loi sur la santé et la sécurité (Québec) qui se réfère à la norme CSA Z94.4-93 (norme national Canadienne).

Lorsqu'un pompier du service portera l'uniforme, il devra être fraîchement rasé.

Celui qui ne se conformera pas sera passible de mesure disciplinaire.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-10-232 **SERVICE INCENDIE – ÉCHELLE DES SANCTIONS**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter l'échelle des sanctions du service incendie :

Pour tout manquement aux règles sur la Santé, Sécurité au travail du service incendie ou pour tout autre manquement jugé inacceptable, un pompier pourra se voir donner des mesures disciplinaires.

- avertissement verbal
- avertissement écrit
- suspension (la durée sera discutée avec la municipalité)
- congédiement

À noter que s'il s'agit d'un manquement grave, le pompier pourrait être congédié sur le champ.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2014-10-233

SERVICE INCENDIE – RÈGLES D’EMBAUCHE

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l’unanimité par les conseillers d’adopter les règles du service incendie pour être pompier :

1. Avoir suivi ou suivre la formation pompiers 1
2. Faire la preuve que vous n’avez aucun casier judiciaire
3. Vous procurez la classe 4A sur votre permis de conduire
4. Passer un examen médical
5. Réussir le test physique
6. Passer une entrevue
7. Réussir le temps de probation (discuté à l’embauche)
8. Habiter dans la municipalité ou à un maximum de 8 km de la caserne ou travailler dans la municipalité.

Adoptée à l’unanimité

.....

2014-10-234

SERVICE INCENDIE – ACHAT D’UNE CRÉPINE AVEC JET SIPHON

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l’unanimité par les conseillers que le service incendie procède à l’achat d’une crépine avec jet siphon pour un montant de 400 \$.

Adoptée à l’unanimité

.....

2014-10-235

SERVICE INCENDIE – ACHAT DE TUYAUX POUR LA CITERNE

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l’unanimité par les conseillers que le service incendie procède à l’achat de tuyaux et pièces pour un montant de 500 \$ pour emplir la citerne sans passer par la pompe.

Adoptée à l’unanimité

.....

2014-10-236

SERVICE INCENDIE – FORMATION AUTO-SAUVETAGE

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l’unanimité par les conseillers d’accepter d’inscrire huit pompiers à une formation d’auto-sauvetage pour un montant de 156 \$ par pompier, soit 1 248 \$ au total.

Adoptée à l’unanimité

.....

2014-10-237

CAISSE POPULAIRE

Attendu que le directeur général de la Caisse Desjardins du Sud de Lotbinière a rencontré les membres du conseil municipal pour discuter de l’avenir du centre de service de Val-Alain;

Attendu que la solution envisagée passe par un partage des frais pour l’immeuble situé au 650, rue Principale à Val-Alain en y relocalisant le bureau municipal;

Attendu que la Caisse Desjardins du Sud de Lotbinière s’engage à signer un bail d’une durée garantie de dix ans pour le partage des coûts selon la quote-part établie;

Considérant que l’immeuble est évalué à 223 200,00 \$ et que la Corporation de développement économique de Val-Alain, actuelle propriétaire, accepte de vendre celui-ci à la Municipalité de Val-Alain pour un montant de 40 000,00 \$;

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l’unanimité par les conseillers que la municipalité devienne propriétaire dudit immeuble afin de prolonger la présence du centre de service dans notre communauté.

Adoptée à l’unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2014-10-238

FOSSÉ DE LIGNE CHOINARD/ISABELLE

Considérant qu'une demande de nettoyage de fossé avait été demandée de la part de M. Jean-Guy Isabelle;

Considérant que M. Jacques Chouinard a exigé d'attendre que la ligne soit délimitée de façon définitive, ce qui est fait maintenant;

Considérant qu'une entente rédigée le 26 septembre 2014 par monsieur Pierre Demers demandant l'acceptation des parties pour un nettoyage jusqu'au cours d'eau près du boisé n'a pas été signé par les deux parties;

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers que :

- le fossé soit nettoyé seulement sur la partie à partir du rang 4 et montant vers le sud et ce sur une longueur d'environ 300 pieds
- le fossé soit remis dans la ligne qui a été acceptée par les deux parties lors du nettoyage mais seulement dans la partie nettoyée

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-10-239

DEMANDE D'UN CITOYEN

Considérant que le propriétaire du 1021 Route de Val-Alain a constaté un engorgement d'eau sa propriété dû à la présence d'une installation de la municipalité pour les camions de déneigement;

Considérant qu'il demande qu'un système d'égouttement soit fait à cet endroit;

En conséquence, il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers que cette demande sera étudiée lors de la préparation du prochain budget.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-10-240

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 21h10.

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin, maire

Caroline Fortin, dir. gén. / sec. très.

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.